

REGLEMENT DU CRITERIUM HENNUYER 2022-2023



1. Les fondements ...

- Le critérium de tennis hennuyer, avec l'agrément de l'ASSOCIATION FRANCOPHONE DE TENNIS, organise différents critères pour Dames, Messieurs et doubles sous les auspices du comité régional selon les règlements de la F.R.B.T.
- Critérium d'hiver : de la semaine 44 aux derniers tournois avec les classements d'octobre
- Critérium d'été : des nouveaux classements de mai à la semaine 37
- La commission se compose de : MM HAUTEM Nicolas, KOGELS Michel, MAIRESSE Philippe, MARONNIER Guy, VANDEVILLE Luc

2. Convention :

Seuls les tournois organisés par les clubs signataires de la convention 2022-2023 entreront en ligne de compte pour les classements des critères.

3. Catégories pour la saison 2022-2023

Messieurs	
M1*	95 pts à 115 pts
M2	75 pts à 90 pts
M3	55 pts à 70 pts
M4	35 pts à 50 pts
M5	15 pts à 30 pts
M6	3 pts à 10 pts

M35/1*	95 pts à 115 pts
M35/2	75 pts à 90 pts
M35/3	55 pts à 70 pts
M35/4	35 pts à 50 pts
M35/5	15 pts à 30 pts
M35/6	3 pts à 10 pts

M45/1*	75 pts à 115 pts
M45/2	55 pts à 70 pts
M45/3	35 pts à 50 pts
M45/4	15 pts à 30 pts
M45/5	3 pts à 10 pts

M55/1*	55 pts à 115 pts
M55/2	35 pts à 50 pts
M55/3	15 pts à 30 pts
M55/4	3 pts à 10 pts

M65/1	35 pts à 115 pts
M65/2	15 pts à 30 pts
M65/3	3 pts à 10 pts

Dames	
D1*	90 pts à 115 pts
D2	65 pts à 85 pts
D3	35 pts à 60 pts
D4	15 pts à 30 pts
D5	3 pts à 10 pts

D25/1	65 pts à 85 pts
D25/2	35 pts à 60 pts
D25/3	15 pts à 30 pts
D25/4	3 pts à 10 pts

D35/1	65 pts à 85 pts
D35/2	35 pts à 60 pts
D35/3	15 pts à 30 pts
D35/4	3 pts à 10 pts

D45/1	35 pts à 85 pts
D45/2	15 pts à 30 pts
D45/3	3 pts à 10 pts

***Belgian circuit**

- Tableau de qualification dans toutes les catégories de simples en fonction du nombre de participant(e)s sauf pour la plus basse catégorie
- **INSCRIPTIONS POUR LE MARDI à minuit dans toutes les catégories.**

DOUBLE MESSIEURS – DAMES - MIXTE	
I	140 pts → 230 pts
II	110 pts → 150 pts
III	80 pts → 120 pts
IV	50 pts → 90 pts
V	20 pts → 60 pts
VI	10 pts → 30 pts
VII	6 pts → 15 pts

- Pour la programmation des heures des finales, priorité sera donnée au club ayant enregistré le plus d'inscrits dans la catégorie concernée. Minimum 3 heures entre les 2 finales.
- TETES DE SERIE : à classement égal, en simples uniquement, obligation de respecter le classement du critérium pour l'établissement de celles-ci. (150 € d'amende au club pour non- respect de ce point).
- PRIX DES INSCRIPTIONS :
 - En saison d'été (de début avril à la dernière semaine de compétition), le prix maximum par personne et par catégorie/tournoi est de 15 € avec un maximum de 9 € pour le 1er paiement. Le prix minimum est de 8€
 - En saison d'hiver (qui commence le 1er octobre et se termine fin mars), aucune norme n'est fixée si ce n'est un prix minimum de 8€.
- En cas de WO, le montant de l'inscription reste dû. En cas de balles fournies, celles-ci sont à votre disposition au club pendant la durée du tournoi après paiement de l'inscription.
- Les participants aux tournois doivent être libres le weekend des finales.
- **Le tournoi doit être clôturé pour le dimanche minuit.**

4. Participation aux compétitions :

Tout joueur ne peut la même semaine jouer que dans deux compétitions se terminant la même semaine dans maximum quatre catégories.

5. W.O.

- Tout joueur inscrit dans un tournoi de simple, par téléphone ou par écrit ou www.aftnet.be, déclaré WO sera suspendu de toutes compétitions jusqu'à paiement de son inscription majorée de 3 € pour frais administratifs.
- Tout joueur déclaré WO ne prendra pas de points pour le classement du critérium dans cette catégorie du tournoi.
- En cas de WO, un certificat médical doit être rentré ou tout autre document que le secrétariat jugera suffisant pour justifier un WO excusé et ce maximum 5 jours après la date prévue de la fin du tournoi.
- Un supplément de 3 € sera réclamé à tout joueur qui n'aura pas pris connaissance et confirmé son horaire sur www.aftnet.be et ce, pour son premier match.

6. Partenariat

Le critérium sera alimenté par les firmes commerciales et par la redevance de 15 % (en simple et en double).

7. Classement du critérium

- Les séries qui ne comprendront pas quatre inscriptions ou équipes effectives n'entreront pas en ligne de compte pour le classement du critérium.
- Pour le classement final les 8 meilleurs résultats seront pris en considération

- Pour les séries qui comprennent au moins huit inscriptions, les points seront attribués comme suit (classement individuel en doubles) :
 - battus en ¼ de finale : 4 points
 - battus en ½ finale : 6 points
 - battus en finale : 8 points
 - vainqueurs : 10 points

N.B. Les points ci-dessus seront multipliés par un coefficient qui sera obtenu de la manière suivante :

- de 4 à 7 inscrits : 0,5
- de 8 à 15 inscrits : 1
- de 16 à 31 inscrits : 1,2
- de 32 à 63 inscrits : 1,4
- de 64 à 127 : 1,6

Un bonus de 8 points sera accordé, dans leur(s) catégorie(s) d'inscription, aux joueurs pour leur participation effective aux championnats du Hainaut en simples organisé en semaine 23. Ce bonus sera ajouté au classement du critérium d'hiver.

8. En cas d'ex aequo au classement final, sera classé premier le joueur ayant obtenu le plus de points dans un tournoi, puis le plus grand nombre de points dans un autre tournoi et ainsi de suite.

9. Nombre de prix attribués dans toutes les catégories aussi bien en simples qu'en doubles lors de la grande fête du Hainaut :

- 2 prix en hiver (Obligation d'avoir pris des points dans minimum quatre tournois en hiver)
- 2 prix en été (Obligation d'avoir pris des points dans minimum cinq tournois en été)

10. Un master hennuyer de doubles sera organisé, au tennis club du bois du prince, durant la semaine 38. Les 8 premières paires classées au critérium de chaque catégorie, à la suite des tournois de la semaine 37, seront convoquées. Ce master apportera un bonus supplémentaire correspondant aux points d'un tournoi avec un coefficient de 2 (20-16-12-8)

11. Le tour final National du Critérium pour les simples aura lieu à la semaine 39.

- Tout joueur déclaré WO lors du tour final national ne pourra être sélectionné pour représenter la région au cours des deux années à venir.
- Participent au Critérium National, les vainqueurs des catégories du critérium d'été en Messieurs II, III, IV, V, VI et Dames II, III, IV, V.

12. Le tour final National du Critérium pour les doubles aura lieu à la semaine 41 au Tennis Club Plainchamp.

Le Masters National de doubles sera réservé aux paires du Hainaut en Doubles Dames 5 – 6, Doubles Messieurs 4 – 5 – 6 et Doubles Mixtes 4 – 5 – 6.

Le gagnant du critérium dans ces catégories choisira son partenaire parmi les joueurs classés au critérium dans cette catégorie.

13. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés sans appel par le comité.

14. La remise des prix du critérium hennuyer aura lieu en novembre à l'Auditorium Abel DUBOIS, rue du Gouvernement, 15 – 7000 MONS.

15. Attribution du titre de champion(ne) des critères hiver et été (addition des points gagnés dans toutes les catégories confondues : jeunes et adultes).

Trois prix seront attribués : **1^{er} prix : 300 € - 2^{ème} prix : 200 € - 3^{ème} prix : 100 €**

Approuvé par le Comité Régional du Hainaut
Secrétaire : A. COURTOIS
Président : J. DAUGE